

N° 1742554372 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-25-A/53059

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2025, UN **CONCOURS PROFESSIONNEL EXCEPTIONNEL** D'ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS OPTION IMPOTS	A4	10

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

- LES INSPECTEURS DES IMPOTS, JUSTIFIANT D'AU MOINS UN (01) AN D'ANCIENNETE DANS LES FONCTIONS DE SOUS-DIRECTEUR OU ASSIMILES AU 31 DECEMBRE 2024 ;
- LES INSPECTEURS DES IMPOTS, JUSTIFIANT D'AU MOINS UN (01) AN D'ANCIENNETE DANS LES FONCTIONS DE CHEF DE SERVICE OU CHARGE D'ETUDES AU 31 DECEMBRE 2024 ET TITULAIRES DU BREVET DU CYCLE MOYEN SUPERIEUR DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA) OU D'UNE MAITRISE DELIVREE AVANT LE 28 MARS 2024 OU D'UN DIPLOME DE NIVEAU BAC+5 DANS LES DOMAINES DE LA FINANCE, L'ECONOMIE, LA BANQUE OU DE L'ASSURANCE, HOMOLOGUE(E) PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **CINQUANTE-SEPT (57) ANS** AU PLUS AU 31 DECEMBRE 2024 ET TOTALISER AU MOINS **CINQ (05) ANS** D'ANCIENNETE DANS LE GRADE **A3** AU 05 JANVIER 2025.

LES CANDIDATS NE DOIVENT PAS FAIRE VALOIR LEUR DROIT A LA RETRAITE AVANT LE 1 JANVIER 2027.

LES INSCRIPTIONS SONT RECUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), DU **VENDREDI 28 FEVRIER 2025** AU **VENDREDI 11 AVRIL 2025**.

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF:

- L'ACTE DE NOMINATION OU DE TITULARISATION OU DE PROMOTION DU CANDIDAT DANS LE GRADE **A3**;
- LE CERTIFICAT DE PREMIERE PRISE DE SERVICE OU LE CERTIFICAT DE PRISE DE

SERVICE DANS LE GRADE **A3**;

- LE DIPLOME REQUIS;
- L'ATTESTATION DE NON SANCTION DISCIPLINAIRE DE L'ANNEE **2025** ET LE REÇU;
- L'ATTESTATION DE PRESENCE AU POSTE DE L'ANNEE **2025** SIGNEE PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DU CANDIDAT;
- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU;
- LA DECISION OU L'ATTESTATION PROVISOIRE D'EQUIVALENCE POUR LES DIPLOMES OBTENUS A L'ETRANGER ;
- L'ACTE DE NOMINATION DANS LA FONCTION.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT (23.500) F CFA** ET LE KIT NUMERIQUE A **SEPT MILLE (7.000) F CFA** SONT PAYABLES EN LIGNE.

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) SE FERA PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOUSOUKRO.**

LE CONCOURS PORTERA SUR LES EPREUVES SUIVANTES :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
MANAGEMENT DES ORGANISATIONS PUBLIQUES	1 H	2
REDACTION ADMINISTRATIVE	1 H	2
SPECIALITE	1 H	3

LA DATE DE COMPOSITION EST COMMUNIQUEE PAR VOIE DE PRESSE ET SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

Références :

1 Article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalites communes d'application du statut général de la Fonction Publique;

2 Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;

3 Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle



Anne Desirée OULOTO  
Abidjan le 04/03/2025 à 17:24:49